

Surchauffer coûte cher !  
La bonne température au bon moment au bon endroit !



**PDV : Sophie, vous êtes responsable Energie au sein de VRH.**

**En quoi consiste votre métier ?**

**Sophie :** Le poste que j'occupe est très transversal car je fais le lien avec les différents services et Agences de VRH sur la thématique des économies d'énergie. Mon rôle consiste à faire baisser les charges liées aux fluides.

**PDV : Et concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?**

**Sophie :** Mes actions se déclinent sous 2 thèmes principaux :

- L'achat d'énergie auprès des différents fournisseurs (électricité, gaz, réseau de chaleur, fuel, propane...) : la mise en concurrence, le contrôle des factures mais aussi l'optimisation en calibrant les contrats en fonction des besoins pour ajuster les dépenses et en sélectionnant les meilleurs prix pratiqués en fonction de ces besoins.
- J'assure la mise en œuvre et le suivi des contrats d'exploitation : chaudières collectives, chauffage urbain. Je veille à la qualité du service apporté et travaille sur les améliorations nécessaires, tel que le calorifugeage du réseau pour la totalité des logements raccordés à un système de chauffage collectif, soit près de 5 000 logements. Enfin, je monte toute action destinée à réaliser des économies d'énergie.

**PDV : Qu'est-ce que cela apporte à nos locataires ?**

**Sophie :** Voici un exemple concret. En 2020, nous avons négocié avec le prestataire gaz pour le chauffage collectif de 1000 logements de la Monnaie à Romans-sur-Isère. Cette année, nous avons tous entendu l'augmentation considérable pratiquée sur le prix du gaz. Comme nous avons fixé le prix du gaz sur une période donnée, cette augmentation n'aura pas de répercussion sur les locataires des 1000 logements. Sans cela, leur facture serait passée du simple au double !

## FOCUS N°1 : le chauffage

Peu d'entre nous le savent, la température de chauffage des habitations fait l'objet d'une réglementation\* qui stipule que « dans les locaux à usage d'habitation, les limites supérieures de température de chauffage sont fixées en moyenne à 19 °C pour l'ensemble du logement ».

A VRH, nous avons fait le choix d'adapter les températures des logements par nos exploitants selon cette réglementation afin qu'une surconsommation n'entraîne pas de surfacturation !

**VOUS** avez un rôle à jouer pour réduire vos dépenses énergétiques ! Vous nous alertez en cas de panne de chauffage. Savez-vous quoi faire lorsque vous avez trop chaud dans votre logement ? Ne commettez pas l'erreur d'ouvrir votre fenêtre, les degrés perdus sont autant d'euros en plus sur votre facture !

**Contactez votre agence ou le prestataire pour un contrôle de votre chauffage.**

\* L'article R 131 -20 du code de la construction et de l'habitation



sommaire

Pages 2 & 3  
La minute écolo et verte !

Page 4  
Les conseils de Sophie



**Annie-Paule TENNERONI**

Présidente de Valence Romans Habitat  
Adjointe au Maire de Valence chargée du logement et de la politique de la ville  
Vice-présidente de Valence Romans Agglo à l'habitat et au logement

# EDITO

**Cher(e)s locataires,**

**P**our ce dernier trimestre de 2021 placé sous le signe des fêtes de fin d'année, quelques nouveautés sur une thématique commune qui reste une priorité et une attente fortes, tant de votre côté que du nôtre.

Cette édition est axée sur notre cadre de vie et consacre ainsi un dossier spécial sur les conteneurs, qu'ils soient à destination des ordures ménagères comme du tri sélectif ! En effet, Valence Romans Habitat investit pour procéder au changement des poubelles à ordures ménagères sur le patrimoine de Valence, ce qui représente l'installation de 200 conteneurs semi-enterrés, pour votre confort et l'amélioration de votre cadre de vie. Nous nous faisons également le relais de l'opération de simplification du tri portée par notre collectivité de rattachement, Valence Romans Agglo.

Tout est mis en œuvre, vous le constatez, pour qu'ensemble nous luttons efficacement à la fois pour notre cadre de vie et pour préserver notre Environnement. Car il est essentiel de trier nos déchets pour des raisons écologiques et économiques.

**A titre d'exemple, 1 tonne de papier recyclée, 17 arbres épargnés !  
Trier coûte 2,5 fois moins cher : 113 € la tonne de déchets recyclables  
contre 292 € la tonne d'ordures ménagères.**

Autre thématique essentielle, la variation des coûts des différentes énergies à chaque début d'année, avec pour 2022, de fortes hausses du gaz notamment. Chez VRH, nous sommes conscients des impacts que cela représente dans les foyers. C'est pourquoi nous avons décidé de dédier un poste au sein de VRH à la maîtrise des énergies. Retrouvez les « conseils de Sophie », responsable Energie ! Gardez précieusement cette édition, elle vous servira de pense-bête et d'accompagnement à tous les changements en cours sur notre patrimoine.

Je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, empreintes de joie, de sérénité et de retrouvailles en famille ou entre amis. Et n'oubliez pas, pour tous les emballages des présents que vous allez offrir et recevoir, les déchets considérés comme des encombrants, c'est direction les déchèteries qui sont à votre service sur l'ensemble de l'Agglomération !

**Le +**  
Création d'un ascenseur extérieur desservant 15 logements dont les 10 T2 nouvellement créés et les T3/T4 existants !

**Un nouveau standing pour Palmiers & Oliviers à Romans-sur-Isère**

**Au programme**

Une refonte complète de l'allée 1 des Palmiers avec création de 4 T2 et 4 T3 refaits à neuf et accessibles aux personnes âgées et / ou à mobilité réduite. Egalement, la création de 10 T2 en lieu et place des T5 existants. Certains logements en rez-de-chaussée disposeront même d'un jardin !

**Les rénovations sur les deux bâtiments :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Résidentialisation des immeubles avec la pose d'un portail motorisé</li> <li>● Isolation par l'extérieur</li> <li>● Création d'une VMC</li> <li>● Remplacement des porte-fenêtre des salons</li> <li>● Installation de volets roulants motorisés dans tous les logements</li> <li>● Remplacement des chauffe-bain</li> <li>● Remplacement des portes palières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en sécurité des disjoncteurs</li> <li>● Reprise en partie des parties communes : halls d'entrées, peinture des portes</li> <li>● Installation de l'intratone</li> <li>● Installation de conteneurs semi-enterrés à l'entrée de la résidence, les premiers sur Romans-sur-Isère !</li> <li>● <b>Places de parking accessibles à la location !</b></li> </ul>
---	---



Dans ce contexte de pandémie, Valence Romans Habitat a mis en place les mesures d'hygiène exceptionnelles, afin d'assurer la préservation de votre santé et celle de nos collaborateurs. Merci pour votre confiance et prenez soin de vous et des vôtres. Port du masque obligatoire et strict respect des conditions sanitaires en vigueur.



**Aérez votre logement une à deux fois par jour.**

## VRH améliore le cadre de vie de ses locataires avec le soutien de Valence Romans Agglo !

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration de la qualité de service et du cadre de vie de ses locataires, Valence Romans Habitat procède au changement de l'intégralité des conteneurs ordures ménagères présents sur le parc de la ville de Valence en lien avec Valence Romans Agglo.

### 200 conteneurs semi-enterrés et aériens

vont être installés sur les quartiers du Polygone, du Plan, de Fontbarlettes, de la Chamberlière et Valensolles.



### Au quotidien, qu'est-ce que cela change ?

Le nouveau conteneur semi-enterré est un dispositif qui permet une amélioration du cadre de vie et une réduction des nuisances visuelles et olfactives.

Plus facile d'utilisation, accessible aux personnes à mobilité réduite et plus robuste grâce à son ouverture double tambour, sa capacité s'élève désormais à 5m<sup>3</sup> (soit 2m<sup>3</sup> de plus que les précédents) et accueille **des sacs fermés de 50 litres maximum** contenant vos ordures ménagères !

N'oubliez pas, le volume de vos ordures ménagères va nettement diminuer avec l'installation des nouveaux bacs de tri sélectif !

### Un doute, une question ?

Rendez-vous sur le site de l'Agglo, vous y retrouvez tous les conseils d'utilisation et toutes les réponses à vos questions !  
<https://www.valenceromansagglo.fr>



### Planning de déploiement des conteneurs semi-enterrés

- Polygone
- Chamberlière
- Plan
- Fontbarlettes
- Valensolles



### Et les déchets qui ne vont pas dans les bacs de tri ou les conteneurs ordures ménagères, j'en fais quoi ?

N'oubliez pas, vous disposez de **13 déchèteries réparties sur le territoire de Valence Romans Agglo !** Déposez vos encombrants à la déchèterie la plus proche de votre domicile, ils y seront traités ou recyclés !

Et en plus, vous participez à l'amélioration de votre cadre de vie tout en préservant la planète, gagnant - gagnant !

1. Alixan - Les Marlhès
2. Beaumont-lès-Valence
3. Bourg-de-Péage
4. Bourg-lès-Valence
5. Étoile-sur-Rhône
6. Hostun - L'Écancière
7. Marches
8. Montvendre
9. Mours-Saint-Eusèbe
10. Romans-sur-Isère
11. St Marcel-lès-Valence
12. Valence Le Haut
13. Valence-Portes



Le lien pour trouver votre déchèterie : <https://www.valenceromansagglo.fr>

### Depuis quelques numéros, nous vous proposons la minute verte ! Mais au fait, c'est quoi être un acteur engagé sur son territoire ?

VRH développe divers projets pour améliorer votre cadre de vie tout en préservant notre planète.

La minute écolo de ce numéro est ainsi consacrée à la gestion des ordures ménagères et au tri sélectif. VRH se fait le relais de sa collectivité de rattachement, Valence Romans Agglo, concernant le changement des conteneurs semi-enterrés et la simplification du tri sélectif.

### Le tri se simplifie !

Depuis le 4 octobre 2021, des changements majeurs sur le tri des déchets !



### Questions-réponses pour tout savoir sur les nouvelles consignes de tri !

Tous vos emballages plastiques, métalliques, cartonnets, briques alimentaires, papiers, sacs, pots, films, barquettes plastiques ou alu, capsules de café en métal, emballages en polystyrène peuvent être déposés dans les conteneurs de tri jaunes, en plus des habituelles bouteilles plastiques, canettes, boîtes de conserve et briques alimentaires.

**Attention toutefois, seuls les emballages sont concernés.**

### COMMENT FAIRE SI MES BACS DE TRI SONT TROP PETITS ?

Ecrivez à l'adresse suivante : [dechets@valenceromansagglo.fr](mailto:dechets@valenceromansagglo.fr). Une solution vous sera proposée.

La disparition des bacs bleus sera progressive. Vous pourrez, dans un premier temps, utiliser indifféremment les conteneurs jaunes ou bleus pour déposer vos emballages et papiers.



### QU'EST-CE QUE JE METS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES ?

Les papiers d'hygiène (mouchoirs, essuie-tout, cotons, lingettes...). Les masques chirurgicaux également, en veillant bien à les mettre dans des sacs hermétiques par mesure de précaution ! Astuce : les mouchoirs et essuie-tout non colorés peuvent être compostés !

### ET POUR LE VERRE ?

Pas de changement ! Déposez dans les conteneurs les bouteilles, pots et flacons en verre.

À noter que la vaisselle en verre doit toujours être jetée en déchèterie avec les gravats.



### CE QUE J'EMMÈNE EN DÉCHÈTERIE !

Tous les objets en plastique ne faisant pas office d'emballages (jouets, tuyaux d'arrosage...).

Les gros polystyrènes et cartons (emballage de meuble, électroménager...).

Les bidons de combustible, contenants de produits dangereux.



### Pour tout comprendre

Plus de 25 millions de Français peuvent déjà trier tous leurs emballages plastiques et métalliques. Les nouvelles consignes de tri sont désormais possibles grâce aux évolutions techniques apportées au centre de tri du SYTRAD (agrandissement et modernisation).

### Pourquoi faut-il trier et respecter les consignes ?

D'abord, pour des raisons écologiques et économiques. Il faut savoir également que toute erreur de tri génère un surcoût : jusqu'à 400 000€ par an. Les recommandations habituelles restent inchangées : jetez vos produits en vrac, sans les emboîter les uns dans les autres, ne lavez pas les emballages et apportez les gros cartons en déchèterie.

### Pour aller plus loin :

- deux textes de loi de référence, Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015), loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (2020).
- [triercestdonner.fr/guide-du-tri](http://triercestdonner.fr/guide-du-tri)



### La collecte alternée sur la commune de Romans-sur-Isère va-t-elle être maintenue ?

À Romans-sur-Isère, pour les habitants qui sortaient leur bac bleu en semaine impaire et le jaune en semaine paire, le tri se simplifie aussi. Depuis le 4 octobre, ils peuvent utiliser indifféremment les bacs jaunes et bleus pour trier leurs emballages et papiers, et les sortir indifféremment en semaine paire ou impaire.